

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633
(la **Société**)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 MAI 2026**

Les administrateurs suivants sont présents ou représentés :

- EMC Surface Technologies Limited, représentée par Monsieur James Clarke, représentant permanent ;
- Monsieur Christopher Clarke ; et
- CBP Holding SA, représentée par Monsieur Patrick Chassagne, représentant permanent.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 :00 heures sous la présidence de EMC Surface Technologies Limited, représentée par Monsieur James Clarke, qui désigne Christopher Clarke comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

- (a) La présente réunion a pour ordre du jour :
- (i) Établissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés.
 - (ii) Rédaction du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés.
 - (iii) Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.
 - (iv) Renonciation aux formalités de convocation.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation de cette réunion.
- (c) Le conseil est valablement réuni et compétent afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Tous les membres présents ou représentés confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, l'ordre du jour est abordé.

Déclaration préalable des administrateurs

Les administrateurs déclarent n'avoir aucun intérêt opposé de nature patrimoniale, direct ou indirect, à une décision ou à une opération relevant du présent conseil.

^{DS}
JC

^{DS}
PC

^{DS}
CC

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées par le conseil d'administration à l'unanimité des voix :

Première décision

Le président donne lecture du projet des comptes annuels et des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2025. Après vérification de toutes les rubriques, la version définitive des comptes annuels, y inclus la proposition d'affectation des résultats, ainsi que la version définitive des comptes annuels consolidés, sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire pour approbation. Les comptes annuels consolidés, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, seront mis à la disposition des actionnaires.

Deuxième décision

Le conseil d'administration rédige le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés qui seront également soumis aux actionnaires. Le texte de ces rapports constitue une annexe au présent procès-verbal.

Troisième décision

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 3 juin 2026 à 12:30 heures au siège d'exploitation de la Société, à Roosveld 5, 3400 Landen.

Cette assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
- 2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025**

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 4. Décision concernant l'affectation du résultat**

Proposition de décision :

^{DS}
NC

^{DS}
PC

^{DS}
CC

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Le résultat à affecter est le suivant :

- Résultat reporté : EUR -3.983.382,93
 - Résultat de l'exercice : EUR -4.001.812,11
- Résultat total à affecter : EUR -7.985.195,04

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit :

- Perte à reporter : EUR 7.985.195,04

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Réélection du commissaire

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de renommer Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans, réviseurs d'entreprise, en tant que commissaire de la Société pour une période de 3 ans. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2028.

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération annuelle du commissaire à EUR 70.000.

8. Procurations pour les formalités

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de conférer une procurations spéciale à Florence Colpaert, Maxine Daems, Clément Defechereux et Viktor D'hooge, c/o Lydian, Avenue du Port 86C, b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant seul et avec possibilité de substitution, tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt des décisions susmentionnés pour publication aux Annexes du Moniteur belge (y compris la signature de tous les formulaires de publication et autres documents).

DS
N

DS
PC

DS
U

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Quatrième décision

Chacun des administrateurs déclare renoncer à son droit d'être convoqué à l'assemblée générale précitée ainsi qu'au droit de recevoir une copie des pièces mentionnées dans l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Étant donné que l'ordre du jour est épuisé et que les participants n'ont plus de questions à poser, la séance est levée à 16 :30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

DocuSigned by:

Jim Clarke

2EC19A2819D34E4...

EMC Surface Technologies Limited
Représentée par James Clarke
Représentant permanent

DocuSigned by:

Christopher Clarke

0E07AD9FDA1047B

Christopher Clarke

DocuSigned by:

Patrick CHASSAGNE

819288C4E4204F8...

CBP Holding SA
Représentée par Patrick Chassagne
Représentant permanent